

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 25 juin 2025 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle de réunion du Pays Berry St Amandois, 88 avenue de la République à Saint-Amand-Montrond.

Présents : Philippe AUVON (membre), Louis COSYNS (Président), Etienne DURAND (membre), Jean GIRAUD (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente).

Pouvoirs Patrick BIGOT (membre) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Roger DAGHER (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Florence HAUTEFEUILLE (membre) a donné pouvoir à Jean GIRAUD, Emmanuel RIOTTE (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

Excusés : Patrice BARRET (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Absents : Eric DUGOU (membre), Clarisse DULUC (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Francis PERROT (membre), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (membre).

Syndicat Mixte de Développement  
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République  
18200 Saint-Amand-Montrond  
Tél 02 48 96 16 82

contact@pays-berry-st-amandois.fr  
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :  
18/06/2025

Nombre de membres : 19  
Présents : 06  
Pouvoir : 04  
Absents : 06  
Excusés : 03  
Votants : 10

Transmission en sous-préfecture :

Affichée au syndicat le :

Objet : Examen des dossiers OPAH

Nom	Commune du logement	Type de projet	Dépense subventionnable PAYS	Taux PAYS	Subvention PAYS
BEAUCHENE Bérangère	Saint-Amand-Montrond	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
DE VIAL Caroline	Saint-Amand-Montrond	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
THOBOIS Corentin	Chalivoy-Milon	Travaux lourds	50 000 €	10 %	5 000 €
NOWAK Yoann	Epineuil-le-Fleuriel	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
DOREMUS Jonathan	Bussy	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
ALGRET Flavien	Saint-Amand-Montrond	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
DESDIONS-PRUVOST William	Dun-sur-Auron	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
KASPRZAK Céline	Verneuil	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
VALADE Didier	Dun-sur-Auron	Travaux lourds	41 505,50 €	10 %	4 151 €
GROSBOIS Mégane	Vallenay	Travaux lourds	50 000 €	10 %	5 000 €
AGIER Bernard	Dun-sur-Auron	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €

Le bureau syndical valide à l'unanimité ces dossiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

M. le Président expose ensuite la situation de M. et Mme Bernard Dubois de Beddes, pour lesquels une subvention de 5 000 € a été accordée par délibération du comité syndical n° 04\_608/10.10.2022 le 10 octobre 2022.

Des travaux non prévus sont nécessaires et les moyens financiers de M. Dubois ne lui permettent pas de les assumer.

Un complément de subvention est sollicité sur la caisse d'urgence à hauteur de 1 766,41 € afin de permettre au projet de se réaliser.

**Le bureau syndical valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'urgence de 1 766,41 € à M. Bernard Dubois.**

**Fait et délibéré, mois et an que dessus.**

**Pour copie conforme.**

**Fait à Saint-Amand-Montrond, le 25 juin 2025**

**Le Président, Louis COSYNS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20250625-01\_322-BS250625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

Le Bureau également convoqué s'est réuni le 25 juin 2025 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle de réunion du Pays Berry St Amandois, 88 avenue de la République à Saint-Amand-Montrond.

**Présents** : Philippe AUVON (membre), Louis COSYNS (Président), Etienne DURAND (membre), Jean GIRAUD (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente).

**Pouvoirs** Patrick BIGOT (membre) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Roger DAGHER (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Florence HAUTEFEUILLE (membre) a donné pouvoir à Jean GIRAUD, Emmanuel RIOTTE (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

**Excusés** : Patrice BARRET (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

**Absents** : Eric DUGOU (membre), Clarisse DULUC (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Francis PERROT (membre), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (membre).

**Objet : Pacte Territorial France Rénov : validation de la convention volet 3 du Pays**

**Cette convention précise surtout :**

➔ **Le champ d'action :**

Sur l'ensemble territoire, le champ d'intervention est le suivant :

	<b>Volet 3 : Accompagnement des ménages</b>
La rénovation énergétique	Public modeste et très modeste

Les publics intermédiaires et supérieurs seront orientés vers les accompagnateurs Rénov' (MAR) intervenants sur le territoire.

➔ **L'accompagnement exigé (MAR) sera externalisé via un appel d'offre.**

➔ **Les objectifs globaux** de ce volet 3 accompagnement énergie du Pacte territorial du Conseil départemental du Cher, pour la durée de la convention, sont :

- 183 logements en rénovation énergétique pour les propriétaires occupants ;
  - 7 logements en rénovation énergétique pour les propriétaires bailleurs.
  - 7 logements en logements conventionnés pour les propriétaires bailleurs
- Soit au total la rénovation de 197 logements sur 3 ans et 6 mois.

	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>Nombre de logements PO</b>	23	46	57	57	183
Dont Rénovation énergétique – ménages très modestes	18	36	45	45	
Dont Rénovation énergétique – ménages modestes	5	10	12	12	
<b>Nombre de logements PB</b>	1	4	5	4	14

Dont Rénovation énergétique – ménages très modestes	1	1	1
Dont Rénovation énergétique – ménages modestes	1	1	1
Dont Rénovation énergétique - logements conventionnés		2	3

➔ Objectifs financiers

Ces montants sont répartis, de manière prévisionnelle, selon l'échéancier suivant :

		2025	2026	2027	2028
Missions d'accompagnement	Anah		En cours de calcul		
	Maitre d'ouvrage	48 000 €	100 950 €	124 750 €	124 750 €
Aides aux travaux	Anah		En cours de calcul		
	Maitre d'ouvrage	39 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Total	Anah		En cours de calcul		
	Maitre d'ouvrage	87 000 €	180 950 €	204 750 €	204 750 €

➔ Aides aux travaux :

Le Syndicat Mixte interviendra conformément à la délibération du 25/06/2025 en abondant les aides de l'Anah en faveur des projets de rénovation énergétique (PO/PB modestes et très modestes uniquement) selon un règlement qu'il établira. Ces interventions seront réalisées selon des règles compatibles à celles appliquées par l'ANAH.

➔ Durée de la convention

Elle sera conclue pour toute la durée de la convention de Pacte territorial départemental France Rénov', soit **jusqu'au 31/12/2028 au plus tard**.

**Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité les objectifs de cette convention.**

**Fait et délibéré, mois et an que dessus.**

**Pour copie conforme.**

**Fait à Saint-Amand-Montrond, le 25 juin 2025**

**Le Président, Louis COSYNS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20250625-01\_323-BS250625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

Date de convocation :  
18/06/2025

Nombre de membres : 19  
Présents : 06  
Pouvoir : 04  
Absents : 06  
Excusés : 03  
Votants : 10

Transmission en sous-préfecture :

Affichée au syndicat le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT

DU PAYS BERRY ST-AMANDOIS N° 01\_324/25.06.2025  
RÉUNION DU BUREAU DU 25.06.2025

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 25 juin 2025 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle de réunion du Pays Berry St Amandois, 88 avenue de la République à Saint-Amand-Montrond.

Présents : Philippe AUVON (membre), Louis COSYNS (Président), Etienne DURAND (membre), Jean GIRAUD (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente).

Pouvoirs Patrick BIGOT (membre) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Roger DAGHER (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Florence HAUTEFEUILLE (membre) a donné pouvoir à Jean GIRAUD, Emmanuel RIOTTE (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

Excusés : Patrice BARRET (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Absents : Eric DUGOU (membre), Clarisse DULUC (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Francis PERROT (membre), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (membre).

**Objet : Validation du choix de l'opérateur Mon Accompagnateur Rénov (MAR)**

Dans le processus d'élaboration des dossiers de rénovation globale des logements, l'ANAH exige que chaque ménage bénéficie d'un accompagnement MAR (Mon accompagnateur Rénov).

Nous avons donc procédé à un appel d'offre afin de recourir à un opérateur qui pourra mener à bien les missions énumérées dans notre convention.

A savoir :

**1) Mission d'accompagnement complète type MAR**

L'accompagnement se scinde en 2 phases : la phase d'aide à la décision et la phase d'accompagnement à la réalisation du projet.

**L'aide à la décision des propriétaires :**

- Information préalable et diagnostic initial du ménage : premier échange. L'enjeu de l'entretien est d'expliquer les attendus de l'accompagnement et les engagements du ménage.
- Visite et audit énergétique : La visite à domicile sera programmée dans un délai d'un mois maximum à réception du bon de commande. L'objectif global est bien de pouvoir apporter au demandeur une aide à la décision sur son projet, avec des informations précises dans les domaines techniques conjointement aux aspects administratifs et financiers qui y sont liés.

Pour chaque ménage, nous proposerons l'intervention d'un binôme composé d'un référent technique et d'une conseillère habitat unique qui permet d'assurer la cohérence sur toutes les phases de l'accompagnement individuel.

Le conseiller technique réalise ensuite, lors de la visite, un relevé du logement. En fin de visite, le conseiller explique au propriétaire les points faibles et les points forts de son logement. Cela permet de donner au propriétaire les premières orientations du projet de rénovation thermique, avec si nécessaire d'éventuels travaux complémentaires.

L'audit énergétique du logement est ensuite réalisé au bureau.

Au regard des délibérations de l'Anah de décembre 2023 précisant les modalités

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

d'intervention, nous établirons trois scénarios : un scénario a minima de 2 sauts de classe énergétique, un scénario BBC (Bâtiment Basse Consommation), un scénario BBC en plusieurs étapes

L'audit complet n'étant pas aisément lisible pour un néophyte, nous proposons donc au propriétaire une synthèse plus facile d'appropriation.

#### *L'accompagnement à la réalisation du projet :*

- La décision du demandeur d'engager ses travaux : Soit le demandeur engage cette étape et revient vers SOLIHA une fois les devis réalisés, soit SOLIHA retourne vers le demandeur.
- L'accompagnement jusqu'au dépôt des demandes de financement : pour l'ensemble des propriétaires accompagnés, il sera systématiquement proposé un mandat administratif pour monter les demandes de financement :
  - L'analyse des devis
  - L'élaboration du plan de financement prévisionnel
  - Le dépôt des demandes de financement une fois vérifié que le ou les dossiers sont complets.
- Du recueil des accords de financement jusqu'au paiement des subventions :
  - L'accompagnement du propriétaire jusqu'à réception des factures des travaux réalisés
  - La prise en main du logement
  - Le dépôt des demandes de paiement et la clôture comptable.

#### **2) Prestations complémentaires**

Dans le cadre du marché, le Pays a également sollicité SOLIHA pour assurer des prestations complémentaires qui, à l'expérience des anciennes OPAH, se sont révélées très utiles afin de déclencher le « passage à l'acte » et d'engager des travaux auprès des ménages les plus modestes.

Ainsi SOLIHA pourra être missionné pour les prestations suivantes :

##### *- Mandat financier et caisse d'avance :*

SOLIHA pourra procéder, si des propriétaires aux ressources très modestes le sollicitent, aux avances de subvention(s) et au paiement des travaux, à travers un dispositif que SOLIHA mettra en place appelé « Caisse d'avance ».

Cette prestation permet aux ménages de pouvoir bénéficier d'une avance du montant total de subvention(s) alors que l'Anah ne permet que des avances à hauteur de 30%.

##### *- Etude de faisabilité propriétaires bailleurs :*

Devant un parc de logements locatifs largement très énergivores, le Pays a souhaité mettre en place une prestation qui permette de sensibiliser et d'engager encore plus de propriétaires bailleurs que la question de la rénovation thermique globale de leurs biens.

Souvent la question de la faisabilité et de la rentabilité économique des investissements se pose et cette étude permettra d'étudier l'opportunité, la faisabilité et l'équilibre financier de l'opération.

De tels projets méritent d'être étudiés au-delà du volet subvention. Des informations complémentaires sont également données sur le volet de la fiscalité dans le cadre du conventionnement ou sur d'autres dispositifs fiscaux et sur le fonctionnement de la fiscalité du bailleur (Loc' Avantage, déclaration des revenus locatifs au régime réel, déficit foncier).

En effet, le montage est souvent pour partie assis sur le volet subventions, mais également sur le volet fiscal pour mesurer l'impact réel pour le bailleur du portage du projet de travaux, et l'amortissement réel du projet.

L'appel d'offre a été publié sur une plateforme officielle de marchés publics et sur les journaux locaux officiels puisque nous étions au-dessus du seuil de consultation simple. Au terme de cet appel d'offre, seul SOLIHA a répondu.

Il est habilité à effectuer l'ensemble des prestations demandées, pour le prix « bordé » par l'ANAH c'est-à-dire :

Lot 1 : accompagnement complet MAR : 2 000 €

Soliha nous permettra néanmoins de moduler le prix en fonction des missions qui auraient déjà été réalisées par le Département dans le cadre de ses premiers accueils.

Lot 2 : Mandat Financier

- ➔ Mandat financier et caisse d'avance avec gestion partenaire Procivis : 350 €
- ➔ Mandat financier et caisse d'avance avec gestion d'un prêt court terme avec un organisme bancaire : 450 €

Lot 3 : étude de faisabilité propriétaire bailleurs : 1 800 €

**Les membres du bureau valident le recours à Soliha pour l'accompagnement technique des porteurs de projets dans le cadre du volet 3 du Pacte et autorisent le président à solliciter une subvention auprès de l'Anah pour cet accompagnement.**

**Les missions de Soliha commenceront à la date d'éligibilité de notre convention.**

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 25 juin 2025

Le Président, Louis COSYNS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20250625-01\_324-BS250625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT

DU PAYS BERRY ST-AMANDOIS N° 01\_325/25.06.2025

RÉUNION DU BUREAU DU 25.06.2025

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 25 juin 2025 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle de réunion du Pays Berry St Amandois, 88 avenue de la République à Saint-Amand-Montrond.

**Présents** : Philippe AUVON (membre), Louis COSYNS (Président), Etienne DURAND (membre), Jean GIRAUD (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente).

**Pouvoirs** Patrick BIGOT (membre) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Roger DAGHER (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Florence HAUTEFEUILLE (membre) a donné pouvoir à Jean GIRAUD, Emmanuel RIOTTE (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

**Excusés** : Patrice BARRET (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

**Absents** : Eric DUGOU (membre), Clarisse DULUC (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Francis PERROT (membre), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (membre).

Syndicat Mixte de Développement  
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République  
18200 Saint-Amand-Montrond  
Tél 02 48 96 16 82  
contact@pays-berry-st-amandois.fr  
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :  
18/06/2025

Nombre de membres : 19  
Présents : 06  
Pouvoir : 04  
Absents : 06  
Excusés : 03  
Votants : 10

Transmission en sous-préfecture :

Affichée au syndicat le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Objet : Avis sur les dossiers CRST**

Le syndicat de Pays doit donner son avis concernant les dossiers de demandes de subvention déposés dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

◆ Pour la Communauté de communes Cœur de France :

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée Et avis de la CdC
<b>Action 3 : Restauration préservation et valorisation des écosystèmes</b>					
<b>CdC Cœur de France</b>	Réalisation d'un Atlas de la biodiversité intercommunal				24 600 € Favorable
<b>Mairie de Saint-Amand-Montrond</b>	Création d'un parcours pédestre sur le thème de la biodiversité reliant le quartier du Vernet à Virlay	14 581,79€	14 581,79€	60 %	7 600 € Favorable
<b>Nature 18</b>	Réalisation d'un IBC à Orval	20 150 €	20 150 €	80 %	Subvention sollicitée : 16 120 € Défavorable projet non pressenti. La maquette financière n'avait pas prévu ce projet et ne dispose pas de crédits suffisant en fonctionnement
<b>Action 34 : Equipements sportifs et de loisirs en accès libre</b>					
<b>Mairie de Saint-Amand-Montrond</b>	Création d'un parcours ludique et sportif au Vernet.	228 982,50 €	228 982,50 €	30 %	68 600 € Favorable
<b>Action 11 : Géothermie sur sondes verticales et échangeurs compacts</b>					

<b>Mairie de Bouzaïs</b>	Installation d'un chauffage par géothermie sur sondes au gîte rural	41 711,79 €	41 711,79 €	50 %	17 800 € Favorable
<b>Action 10 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs</b>					
<b>Coust</b>	Rénovation thermique d'un logement communal	151 339,82 €	57 729,79 €	Passage de E à B : 55 %	31 700 € Favorable
<b>Mairie de Saint-Amand</b>	Réhabilitation thermique du bâtiment de l'ancienne piscine Montagnac	944 029,07 €	228 770,70 €	Passage de E à A : 60 %	137 200 € Favorable
<b>Le Relais</b>	Travaux de réhabilitation notamment thermique d'un bâtiment administratif	245 717,42 €	245 717,42 €	Passage de D à C : 45 %	110 500 € Défavorable – projet non identifié - la CdC souhaite prioriser les projets identifiés et pourra prendre en compte de nouveaux projets après
<b>Mairie de Bouzaïs</b>	Rénovation thermique de la mairie	189 806,78 €	82 066,78 €	Passage de D à C : 45 %	49 300 € Favorable
<b>Action 38 : Aménagement d'espaces publics</b>					
<b>Mairie de St-Amand-Montrond</b>	Aménagement du parc Montagnac	939 653,35 €	541 529,25 €	40 %	216 600 € Favorable

Les membres du bureau décident de suivre l'avis de la communauté de communes Cœur de France.

◆ Pour la Communauté de communes Berry Grand Sud :

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée Avis CdC
<b>Action 11 : Géothermie sur sondes verticales et échangeurs compact</b>					
<b>Mairie de Maisonnais</b>	Installation d'un chauffage par géothermie au gîte communal	48 363 €	48 363 €	50 %	24 100 € Favorable
<b>Action 10 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs</b>					

<b>Mairie de Saulzais-le-Potier</b>	Rénovation thermique d'un logement communal	277 481,43 €	74 164,97 €	60 %	44 400 € Favorable
<b>Action 23 : Soutenir un commerce de proximité</b>					
<b>Rezay</b>	Modernisation du café/ restaurant communal	16 179,56 €	16 179,56 €	30 %	4 800 € Favorable
<b>Ids St Roch</b>	Rénovation notamment thermique d'un logement communal	155 639,62 €	40 513,44 €	60 % + bonification de 15 % Matériaux biosourcés	24 300 € + 6 000 € Favorable

Les membres du bureau décident de suivre l'avis de la communauté de communes Berry Grand Sud.

◆ Pour la Communauté de communes Le Dunois :

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée Avis CdC
<b>Action 21 : Structure de garde et d'accueil de l'enfance</b>					
<b>Mairie de Dun</b>	Travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la crèche	17 392 €	17 392 €	40 % écrêtés	3 400 € (en cours)
<b>Mesure 14 : éclairage public</b>					
<b>SDE18</b>	Travaux d'éclairage public à Lantan	22 418,88 €	16 882,90 €	30 %	5 000 € (en cours)

Les membres du bureau émettent un avis favorable aux dossiers déposés sur la communauté de communes Le Dunois.

◆ Pour la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher :

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée Avis CdC
<b>Mesure 14 : éclairage public</b>					
SDE18	Travaux d'éclairage public à St Loup des Chaumes	25 906,30 €	25 906,30 €	30 %	7 700 € (en cours)

Les membres du bureau émettent un avis favorable aux dossiers déposés sur la communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

◆ Dossier transversal :

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
<b>Mesure 26 : projets locaux de santé</b>					
Syndicat de Pays	Animation 2025 du CLS	51 913,67 €	51 913,67 €	50 % écrêtés	16 500 €

Les membres du bureau émettent un avis favorable sur ce dossier.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 25 juin 2025

Le Président, Louis COSYNS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20250625-01\_325-BS250625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025  
Publication : 08/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT

DU PAYS BERRY ST-AMANDOIS N° 01\_326/25.06.2025

RÉUNION DU BUREAU DU 25.06.2025

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 25 juin 2025 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle de réunion du Pays Berry St Amandois, 88 avenue de la République à Saint-Amand-Montrond.

**Présents** : Philippe AUVON (membre), Louis COSYNS (Président), Etienne DURAND (membre), Jean GIRAUD (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente).

**Pouvoirs** Patrick BIGOT (membre) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Roger DAGHER (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Florence HAUTEFEUILLE (membre) a donné pouvoir à Jean GIRAUD, Emmanuel RIOTTE (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

**Excusés** : Patrice BARRET (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

**Absents** : Eric DUGOU (membre), Clarisse DULUC (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Francis PERROT (membre), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (membre).

**Objet : Plan de financement de l'animation du Contrat Local de Santé pour 2025 et autorisation au président à solliciter la participation des financeurs**

Le Président présente le plan de financement pour l'animation du Contrat Local de Santé pour l'année 2025 :

Plan de financement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaire + charges	45 142,32 €	Aide CRST sollicitée (subvention de base) 50 % écrêtés	16 500,00 €
Frais de fonctionnement (15%)	6 771,35 €	bonification CRST (le cas échéant)	
		Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
		Etat (ARS)	25 000,00 €
		Autofinancement	10 413,67 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>51 913,67 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>51 913,67 €</b>

Le bureau syndical valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 25 juin 2025

Le Président, Louis COSYNS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20250625-01\_326-BS250625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 25 juin 2025 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle de réunion du Pays Berry St Amandois, 88 avenue de la République à Saint-Amand-Montrond.

Syndicat Mixte de Développement  
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République  
18200 Saint-Amand-Montrond  
Tél 02 48 96 16 82  
contact@pays-berry-st-amandois.fr  
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :  
18/06/2025

Nombre de membres : 19  
Présents : 06  
Pouvoir : 04  
Absents : 06  
Excusés : 03  
Votants : 10

Transmission en sous-préfecture :

Affichée au syndicat le :

**Présents** : Philippe AUVON (membre), Louis COSYNS (Président), Etienne DURAND (membre), Jean GIRAUD (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente).

**Pouvoirs** Patrick BIGOT (membre) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Roger DAGHER (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Florence HAUTEFEUILLE (membre) a donné pouvoir à Jean GIRAUD, Emmanuel RIOTTE (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

**Excusés** : Patrice BARRET (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

**Absents** : Eric DUGOU (membre), Clarisse DULUC (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Francis PERROT (membre), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (membre).

**Objet : Modification demande subvention fonds FEDER et CRST pour l'animation du PAT**

Une demande de subvention FEDER a été déposée au titre du programme régional (action 43 qui permet d'accompagner les moyens d'animation et de coordination des PAT). Cependant elle doit être revue pour correspondre aux critères (montant minimum de subvention) donnant la possibilité de demander une aide sur plus d'une année.

La demande de subvention révisée pour la demande au FEDER, complété du CRST doit permettre de soutenir l'animation (sur un mi-temps) et des prestations externes d'accompagnement des restaurants collectifs et de sensibilisation des publics précaires d'avril 2025 à fin 2026 :

- Diagnostics cuisine
- Audits achat
- Accompagnement rédaction marchés publics restauration
- Ateliers culinaires
- Formation « éducation au goût », menu végétarien
- Interventions nutritionniste

Le Président propose le nouveau plan de financement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
animation PAT	49 028,60 €	FEDER	43 982,25 €	50,0%
prestations externes	31 581,60 €	CRST	24 100,00 €	27,4%
forfait coûts indirects	7 354,29 €	Autofinancement	19 882,24 €	22,6%
<b>TOTAL</b>	<b>87 964,49 €</b>		<b>87 964,49 €</b>	<b>100,0%</b>

Le bureau syndical valide à l'unanimité ce nouveau plan de financement et autorise le Président à signer la modification des demandes FEDER et CRST.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 25 juin 2025

Le Président, Louis COSYNS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20250625-01\_327-BS250625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

